

LA COMMUNE DE PARIS

MONITEUR DES CLUBS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.

ON S'ABONNE A PARIS :
RUE DE RIVOLI, 46.

	Paris.	Départ.
3 mois.	6 fr.	9 fr.
6 —	12	18
Un an.	24	36

S'adresser pour l'administration au citoyen SOBRER, directeur-gérant; Pour la rédaction au citoyen CAHAIGNE, rédacteur en chef, au bureau du Journal, rue de Rivoli, 46. (Affranchir.)

Paris, 4 avril.

LE CITOYEN THIERS.

Il faut commencer la revue. Le héros dont nous allons parler n'est ni le moins important ni le moins dangereux, du moins sous le rapport de l'intrigue et de la ruse. Il vient d'adresser une circulaire à ses anciens électeurs. Chacun a pu remarquer avec quelle outrecuidance, le mot est doux, il se pose : « Je ne renierai, dit-il, aucun des actes de ma politique passée. » Examinons donc.

M. Thiers se détachait, six mois avant la révolution de 1830, de la rédaction du *Constitutionnel* afin de fonder le *National*, destiné alors à préparer les voies au trône au splendide monarque qui vient de tomber sous la révolution du mépris.

Dans la nuit du 29 au 30 août, M. Thiers fit répandre à profusion une petite feuille imprimée dans laquelle il disait : « Le duc d'Orléans n'a jamais porté les armes contre la France... Le duc d'Orléans n'est pas un Bourbon. »

Non seulement le duc d'Orléans était très-disposé à marcher contre la France, mais encore il avait sollicité avec ardeur, un commandement de la junte de Castanos. Le duc de Wellington fit échouer le projet; mais l'intention criminelle du prince n'était pas moins bien établie.

Il n'est permis à personne d'accuser l'historien de la Révolution française d'une ignorance pareille; il n'est pas plus permis d'avoir la même opinion relativement à la généalogie du duc. M. Thiers en imposait donc sciemment à ses pays.

Nous mentionnons, pour mémoire seulement, le bazar aux places établi chez une femme accointée à M. Thiers quand il était sous-secrétaire d'Etat des finances. Ce fait scandaleux fut mis en lumière, dans le temps, par un homme dont on ne prononce le nom qu'avec respect.

En 1832, M. Thiers appuya de tout son pouvoir l'état de siège et les conseils de guerre.

En 1834, il eut, avec le général Bugeaud, sa part de l'honneur que soulevèrent les massacres de la rue Transnonain.

Trois ministres seulement étaient possibles, comme tête de cabinet, selon la politique du système. Ces trois satrapes étaient MM. Thiers, Guizot et Molé. Voici les quatre points capitaux de cette politique infâme : 1^o la création de cent régiments nouveaux, au moins pour les cadres; 2^o les fortifications de Paris (ces deux mesures tyranniques furent obtenues par M. Thiers); 3^o la vice-royauté de l'Algérie pour le duc de Nemours, son frère aîné ne s'étant pas encore brisé la tête; 4^o le paiement des dettes de la liste civile (l'état des finances et de la caisse d'épargne en disent assez sur ce point).

M. Thiers, pour complaire à son maître et aux banquiers, provoqua ce vote improbe des 25 millions pour les navires américains.

M. Thiers fit livrer par Deutz la duchesse de Berry, lui donna Bugeaud pour géolier, et constata ainsi devant l'Europe la honte d'une princesse du sang de la famille royale.

M. Thiers abandonna lâchement la Syrie et traahit la France en faisant rentrer la flotte à Toulon.

M. Thiers fut l'un des plus ardents promoteurs des lois dites de septembre, code infâme qui ne pouvait se produire qu'avec l'aide de semblables parrains.

Abaissement du pavillon national devant l'Anglais, droit de visite, ruine de la marine marchande et du commerce au long cours; discrédit de l'opposition, assez aveugle pour se fier à lui; corruption de la presse et des mœurs; toutes les inepties, toutes les roueries, toutes les platitudes, toutes les bassesses, toutes les lâchetés ayant pour but de dégrader la France aux yeux de l'Europe, M. Thiers n'a reculé devant rien.

Nous pourrions continuer cette kyrielle d'œuvres déshonorantes; mais nous devons avant tout respecter nos lecteurs.

Nonobstant cet assemblage de faits immoraux et lâches, M. Thiers dit, avec son impudence accoutumée, qu'il n'a rien à renier de son passé; il pousse l'audace jusqu'à se présenter comme candidat à l'Assemblée nationale.

Il ne sera pas élu; l'honneur français le repousse. Il ne sera pas élu, car l'envoyer siéger serait se déclarer complice de tous ses méfaits. Pareille solidarité est trop compromettante.

Si nous étions au nombre des électeurs devant lesquels il ose se présenter, nous l'obligerions à signer préliminairement ce qui va suivre :

« Je déclare, sur l'honneur et foi de Français, que lors des événements de Février et depuis, je n'ai assisté à aucun conciliabule ni tramé aucun complot en faveur de la régence. »

Nous attendons la signature de M. Thiers.

LE PEUPLE.

Au moyen âge, dès qu'un héraim, conducteur de bande, avaisait une colline bien escarpée, dans le voisinage d'une rivière entourée d'une plaine assez fertile, il y bâtissait un château, le flanquait de tourelles, l'entourait de fossés, ne négligeait en un mot aucune précaution pour le rendre imprenable. Il se prémunissait contre la sécheresse et contre la famine. Ces dispositions prises, il y installait ses leudes, et, pour charmer

ses loisirs, descendait avec eux de ses hauteurs, tuait force manants, incendiait leurs cabanes et rentrait dans son féodal manoir emportant la récolte et la richesse d'iceux. Alors il faisait ripaille jusqu'à ce qu'il lui reprît fantaisie de recommencer ses exploits, que chantaient ensuite troubadours et trouvères, race éminemment flageorneuse, accolée au château fort comme le mollusque au rocher.

Il s'est trouvé de grands esprits qui se sont constitués les apologistes de cet ordre de choses. Ils ont répété avec Boullain-Villiers que la féodalité était le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Et à tout prendre on ne peut nier qu'elle ne présentât une organisation véritable, système monstrueux sous presque tous les rapports, mais bien agencé dans toutes ses parties, mais logique.

C'était un individualisme excessif, une lutte permanente de localité à localité. Il résultait de là que les pauvres, les serfs, les paysans se groupaient autour d'un chef qui, féroce pour ses voisins, était assez débonnaire pour ses fidèles. Sollicitude intéressée sans doute, sollicitude du père qui veille sur son troupeau; mais c'était de la sollicitude.

Aujourd'hui cette masse innombrable de prolétaires de toute espèce qui se groupaient autour d'un baron pour courir avec lui les aventures et les chevauchées, cette masse est abandonnée à elle-même. A-t-elle cessé d'être exploitée pour cela? Pas le moins du monde, au contraire. Au lieu d'être à la merci d'un seul, elle est abandonnée à tout le monde; chacun en peut prélever sa part; tous ont les moyens de pressurer et d'en exprimer, à tour de rôle, la quintessence. C'est de la vaine pâture, de la dépaissance collective.

Traqués à la campagne par le notaire et par l'hypothèque, poussés par la soif de l'inconnu à laquelle il est si difficile de résister, les paysans se sont enfournés dans les villes, et la féodalité industrielle a remplacé la féodalité rurale. L'atelier a pris la place du château fort. Lequel vaut le mieux? Pour ma part, je préfère le château fort, et notez que ce disant, je ne cède pas au désir de faire du paradoxe; j'exprime la vérité.

La maison du moyen âge en fin de compte était une maison. Nos pères l'ont renversée, et c'était justice; mais on n'a pas encore rebâti la nouvelle. — Il y a dix-huit ans de cela, une tourbe de cupides et d'intriguants s'est emparée des débris qui jonchaient le sol, elle s'y est installée; elle s'était fortifiée derrière les décombres, elle avait déblayé une toute petite place, et là elle avait bâti sa tente (car ce n'était pas une maison, quoiqu'on puisse dire). Alentour elle avait creusé des fossés, étendu ses palissades et des chaînes de fer; elle avait hérissé ses remparts de crénaux et de meurtrières. De temps à autre elle jetait une corde à quelque âme errante en dehors de l'inaccessible forteresse, et tout rentrait dans le silence. Jason avait conquis la Toison d'or; et de quel droit, s'il vous plaît, messieurs les Argonautes auraient-ils fait part de leur conquête aux Doriens, Éoliens, Ioniens et Pélasges, trahards qui couraient à leur suite et disputaient le prix de vitesse? Foin des trahards, des croquants et des va-nu-pieds! Où sont donc vos boîtes vernies et vos gants jaunes? Et si vous n'avez tout cela, que demandez-vous? que voulez-vous? et surtout pourquoi troublez-vous notre sommeil? Ne savez-vous pas que nous sommes fort délicats et que nous avons les nerfs très-irritables?

Voilà ce qu'ils ont répété pendant dix-sept ans. A toutes les sommations des esprits conciliateurs, à tous les essais parlementaires, ils ont répondu par une négation absolue et un insolent défi. Enfin le peuple a compris qu'il n'avait rien de bon à attendre de ceux qui se disaient ses tuteurs, ses initiateurs; il a marché sur le fantôme, pour parler comme le *Journal des Débats*, et le fantôme s'est évanoui en trois heures.

Le peuple est persuadé de toute la vérité du proverbe : « Il faut faire soi-même ses affaires pour qu'elles soient bien faites. » Qu'il n'oublie donc pas que la révolution de 1848 n'est pas achevée. Au contraire, elle commence. Nous sommes dans une époque de transition, et les époques de transition sont toujours douloureuses. Les travailleurs le savent et l'ont dit : « Nous avons trois mois de misère au service de la République, à condition que l'on s'occupe de nous. »

Que l'on prenne donc au plutôt des mesures organiques, que l'on jette au plus tôt les fondements de l'avenir. Surtout que l'on ne sacrifie pas à un vain et puéril désir de systématisation qui peut avoir les plus graves conséquences. Si vous manquez de la vue synthétique que réclame l'époque actuelle, ne vous lancez pas dans des essais gigantesques. Hérodote parle de je ne sais plus quel peuple de l'antiquité qui entendait la médecine d'une manière toute particulière. L'un s'attachait à guérir les maux de tête, l'autre des maux de cœur; nul ne s'élevait à une vue synthétique de l'organisme. Aussi ces gens-là étaient-ils en général fort mauvais médecins.

Le tempérament des sociétés est comme celui des individus. Ce n'est pas avec des essais fragmentaires, un traitement isolé sur tel ou tel point qu'on parviendra à obtenir un système régulateur de la santé sociale. Il faut appliquer simultanément le remède à tous les membres.

Les économistes de jour ne se préoccupent que des villes. C'est là un tort immense, nous l'avons déjà dit, nous ne cesserons de le répéter chaque jour, à toute heure, jusqu'à ce qu'on nous écoute. Les combinatoires que vous pouvez apporter dans le travail des manu-

factures et des ateliers ne sont pour vous qu'un vain palliatif. La France n'est pas seulement industrielle, elle est au contraire essentiellement agricole.

Il ne se trouvera donc pas un homme en France qui comprenne cette vérité et cherche à la faire prévaloir dans les desseins du Gouvernement?

Asseoir la société sur ses bases normales, pulvériser à tout jamais la féodalité financière qui grugeait la France, la pire de toutes, comme disait Napoléon, faire également circuler la sève et la vie dans toutes les veines, c'est là votre ligne de conduite dont vous ne pouvez pas vous départir sans forfaire à votre devoir, sans assumer sur votre tête une responsabilité formidable.

Réhabilitation et indépendance de tous, telle est la devise que 1848 a inscrite à son drapeau. Pour notre part nous n'y faillirons pas.

Plusieurs journaux s'occupent d'un document publié par le citoyen Taschereau et relatif au citoyen Blanqui. A propos de cette publication, le préfet de police se trouve interpellé d'un côté par le journal *l'Assemblée nationale*, qui lui reproche d'avoir proposé un passeport au citoyen Blanqui pour faciliter sa fuite et s'interposer ainsi entre la justice morale du pays et les hommes qui peuvent avoir des comptes à rendre à leurs concitoyens, et d'un autre côté par le citoyen Blanqui lui-même, qui, dans le journal *la Liberté*, niant (et il a raison de le faire) qu'il ait été mandé à la préfecture où la délivrance d'un passeport lui aurait été offerte, semble imputer au citoyen préfet la responsabilité d'une semblable insertion.

Le citoyen préfet de police saisit cette occasion pour rappeler à chacun que tout entier à ses devoirs, il peut lui arriver souvent d'ignorer ces accusations contradictoires, et, dans tous les cas, que son intention n'est pas d'entrer en polémique avec les rédacteurs des divers journaux. Jamais, quoi qu'il en puisse coûter à ses sympathies ou à ses sentiments, la justice légale ou la justice morale ne sera entravée par son fait, et s'il est convenable d'attendre qu'en présence du démenti formel donné par le citoyen Blanqui une enquête sévère ait démontré la vérité ou la fausseté de l'accusation portée contre lui, il est aussi de la plus complète exactitude, quoi qu'en dise *l'Assemblée nationale*, qu'une instruction se suit contre le sieur Lucien de La Hodde et que justice sera faite.

Nous saisissons cette occasion pour informer l'Assemblée nationale que son numéro ne nous arrive pas, bien que nous fassions régulièrement passer le nôtre.

Tout le monde sait que le journal *la Commune de Paris* n'a jamais rien eu de commun avec la *Préfecture*.

Sobrier s'est retiré de la préfecture pour fonder à ses frais le journal *la Commune*. Les citoyens Cahaigne, rédacteur en chef, et Sobrier, directeur-gérant, pensent qu'ils ont donné et donnent chaque jour assez de gages à la cause pour se dispenser de répondre à des attaques qui ne peuvent et ne doivent pas les atteindre.

Si le citoyen Sobrier n'était dans son lit, malade depuis quinze jours, il aurait déjà été trouver *Lacambre*, avec lequel il est lié d'amitié, ainsi que le citoyen Désami, qu'il ne connaît pas. Mais il ira dès qu'il sera bien.

Nous trouvons dans le *Mémorial des Pyrénées* le compte-rendu d'une séance du comité électoral de Pau. Nous avons à juste titre le droit de nous étonner des interpellations qu'on y adresse aux candidats. Ces interpellations ne parlent que de pressions exercées sur l'assemblée, que des violences dont le peuple de Paris est capable.

Pour qui donc nous prennent ces habitants des Pyrénées, et comment leur a-t-on raconté notre révolution?

Ils devraient savoir cependant que jamais peuple n'a été aussi grand que le peuple de Paris; qu'après avoir été héroïque de bravoure pendant la bataille, il a été magnanime et clémente dans la victoire au delà de toute expression. Ignore-t-on encore en Béarn quel a été le respect du peuple pour la propriété et pour les choses saintes? que chaque jour il s'impose des privations nouvelles et de toute sorte?

Béarnais, apprenez donc, puisque vous l'ignorez, que c'est Paris qui a fait la révolution, que c'est le peuple de Paris qui s'est battu aux barricades... que pour vous, vous vous seriez levés vingt fois et que vous seriez tout au plus parvenus à faire une émeute ou une guerre civile. Vous n'auriez accompli la révolution que si Paris avait donné sa sanction à votre levée de boucliers en courant lui-même aux armes.

Paris n'est pas la France entière, c'est vrai; mais c'est la tête et l'avant-garde de la France, et quand l'avant-garde a gagné la bataille, est-ce au corps d'armée à rester en arrière, surtout quand il ne s'agit que de recueillir les fruits de la victoire?

Car il n'est pas égoïste, le peuple de Paris. La première tâche, la plus difficile, il l'a faite à lui tout seul, à ses risques et périls. Mais une fois la révolution accomplie par la force, il veut achever son œuvre par la loi; il appelle tous les Français à la chambre législative, vu que les représentants qui y seront envoyés seront élus par le suffrage universel.

Pourquoi donc ne répond-on que par la défiance à cet appel ?

Vous devez bien plutôt imiter ce noble peuple dont hypocritement vous craignez les violences. Ignorez-vous aussi que chaque jour, pour subvenir aux besoins de l'Etat, pour remédier aux maux que nous a légués le système déchu, il fait don à la République d'une portion de son mince salaire ? Calme dans sa force et dans son énergie, résigné dans sa misère, confiant dans l'œuvre qu'il a commencée, il attend tout de la chambre prochaine.

Mais avant sa réunion, vous avez autre chose à faire qu'à nous injurier de vos défiances; vous avez à faire don aux caisses de la République: riches, de votre superflu; pauvres, du denier de la veuve.

Car croyez-en le mot de l'Evangile: « Plus vous donnerez, plus il vous sera donné. »

Nous trouvons dans la *Gazette du Midi* une lettre relative à la candidature de M. Thiers. Elle lui a été communiquée par M. le docteur Villeneuve, président de l'association nationale pour la défense des libertés nationales et religieuses, auquel M. Aude, maire d'Aix, venait de l'adresser:

« Aix, le 27 mars 1848. »

« Monsieur,

« Je crois devoir vous annoncer que M. Thiers me fait connaître qu'il renonce à la députation. Une lettre de lui, qui sera insérée au prochain numéro du *Constitutionnel*, fera connaître ses intentions à cet égard.

« Cette résolution de sa part sera funeste au bien de la France; c'est ce que tout le monde se dit en lisant la lettre que j'ai reçue ce matin de lui. J'ai cru devoir, monsieur, vous en faire part à la suite de la démarche que vous avez bien voulu faire auprès de moi.

« Recevez, monsieur, l'assurance de la considération très-distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« AUDE, maire. »

Nous sommes désolés de ne pouvoir partager l'opinion du citoyen Aude. La retraite de M. Thiers, loin d'être funeste au bien de la France, nous paraît et nous a toujours paru une excellente aubaine. L'homme de Transnonain, des lois de septembre et de je ne sais combien de prouesses qui font le plus grand honneur au juste-milieu, ne fut jamais qu'une calamité réelle pour le pays. N'est-ce pas lui qui a dit qu'il n'y avait pas de principes en politique et qu'il fallait se borner à exploiter le fait? N'est-ce pas lui qui a contribué à nous jeter dans une stupide imitation de l'Angleterre? N'est-ce pas lui qui a fait les fortifications de Paris et de Lyon? N'est-ce pas lui qui, en 1835, a fait arrêter Carrel, le jour de l'attentat de Fieschi? Lui qui a berné la France par la note du 8 octobre 1848? Lui qui a effacé jusqu'au nom du peuple dans ses éditions de la *Révolution française*? Mais que voulez-vous qu'il fasse à l'Assemblée nationale, ce diminutif d'homme, *empanaché d'imperialisme*, qui n'a jamais rien compris à la tradition française, ce politique au jour le jour qui fait du bruit comme les enfants, jusqu'à s'en épouvanter lui-même, et prend acte de sa frayeur pour dire comme Sosie: « *Le corps d'armée a peur?* »

Non, nous ne perdons rien en perdant M. Thiers. Sa détermination est on ne peut plus louable. Sans doute elle est calquée sur celle du maréchal Bugeaud; mais en pareil cas nous ne ferons qu'encourager la contagion de l'exemple. Nous espérons bien que le citoyen Cousin, le grand Victor, le père immortel de l'éclectisme, s'empresera de le suivre. Duvergier de Hauranne, le publiciste aux microscopiques aperçus; le chantre d'Abélard, le doux Rémusat, et *tutti quanti*, ont également le droit de se dire:

Tircis, il faut songer à faire la retraite.

Ce n'est pas moi qui soutiendrai le contraire.

Souscription nationale des officiers retraités,

Ouverte dans les bureaux du journal *la Commune de Paris*, rue de Rivoli, 16.

Les citoyens Laffanour, capitaine.	4 fr.
Malitourne, id.	4 »
Darey, id.	5 »

Si les citoyens officiers retraités répondent, comme nous n'en doutons pas, à l'appel qui leur a été fait par quelques-uns de leurs camarades dans les colonnes de notre journal, et versent chacun une journée de sa solde, ce sera un million de souscrit. Toutes les corporations imitant cet exemple sortiront bien vite la France de la crise où elle se trouve.

On n'aura pas même besoin pour cela du concours des riches, dont la plupart sont restés sourds à nos exhortations fraternelles et à nos raisons patriotiques. Cependant quelque chose doit se faire par eux, on nous l'annonce. Attendons pour juger définitivement.

Nous invitons, au nom des citoyens officiers retraités, tous nos confrères des journaux à ouvrir comme nous une liste de souscription dans leurs bureaux.

« Paris est en feu et Louis-Philippe est en fuite. Messieurs, préparez-vous à monter bientôt à cheval. » (*Paroles du czar Nicolas à la nouvelle de notre grande révolution.*)

On a vu dans cette phrase une menace terrible; on y a vu 400,000 Cosaques traversant l'Allemagne et inondant la France, — une seconde représentation de 1813, en un mot. Tranquillisez-vous, bonnes gens qui voyez le *farouche autocrate* à la tête d'une armée envahissante; réfléchissez une minute et prenez l'histoire, — nous voulons dire l'histoire de quinze jours, — et vous y trouverez l'explication de ce mot qui vous a tant effrayés. A la première page, c'est Louis-Philippe se sauvant en bateau à vapeur et M. Guizot en citadine; à la seconde, M. de Metternich en chaise de poste et Guillaume de Prusse nous ne savons comment; à la troisième, le roi Ferdinand, l'empereur d'Autriche et Louis de Bavière hésitant encore sur le choix de leur locomotion. — Le czar Nicolas n'hésite pas; il est décidé à se sauver à cheval. Voilà tout.

(*L'Indicateur*, journal de la Vendée.)

On annonce que le citoyen Lacordaire, ancien missionnaire jésuite, se porte à la candidature de repré-

sentant du peuple à l'Assemblée nationale et se propose d'y redemander les 40 millions pour le clergé, plus même 2 millions. Le club de l'Ecole de médecine a cru devoir appuyer le prédicateur dans cette prétention. Tous les citoyens ont le droit d'en afficher une semblable; mais les votes populaires décideront du choix.

Le colonel Rey, gouverneur de l'hôtel de ville, a reçu hier la lettre suivante qui prouve les sentiments d'honneur et de loyauté dont sont animés les hommes du peuple qui depuis le 24 février occupent les postes de l'hôtel de ville:

« Citoyen colonel,

« La République ne peut et ne veut avoir à son service que d'honnêtes gens. Le nommé D..... ayant commis un acte d'indécence, nous venons vous demander qu'il soit chassé de nos postes comme les déshonorant par sa présence. Nous comptons, colonel, sur votre justice et votre républicanisme, qui nous sont connus.

« Salut et fraternité.

« Les 400 citoyens de la garde républicaine de l'hôtel de ville. »

Justice a été rendue immédiatement, et le nommé D..... a été expulsé de l'hôtel de ville.

COMMUNE DE MONTROUGE.

Fête de l'arbre de la liberté.

Le conseil municipal provisoire, la garde nationale, le clergé, bannières déployées, les clubs, les francs-maçons, toutes les pensions et un grand nombre de citoyens s'étaient réunis pour donner le plus grand éclat à cette démonstration patriotique et le démenti le plus énergique aux bruits calomnieux qui avaient été répandus sur les véritables sentiments de l'immense majorité des citoyens de Montrouge. L'arbre de la liberté a été planté au lieu dit les Quatre-Chemins. Cinq discours ont été prononcés par les citoyens Comte, curé; Catelin, vice-président de la commission; Rossy, chef de bataillon; Raspail et Gérard.

Le soir toutes les fenêtres sans exception étaient illuminées, et la population entière circulait en chantant nos hymnes patriotiques.

Le nouveau commissaire de Montrouge, le citoyen Sanson, a reçu de la commission municipale et des clubs les témoignages de la plus vive sympathie. Son intervention a eu partout la plus heureuse influence; partout on l'a sollicité de vouloir bien être l'interprète des sentiments patriotiques qui animent les citoyens de Montrouge et d'assurer au Gouvernement qu'il peut compter sur son concours.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS.

Un médaillon emblématique, qui doit offrir par le dessin la traduction de ces trois mots: *Liberté, Egalité, Fraternité*, doit être placé en tête des actes publics.

Jaloux de donner à cet emblème toute la convenance et toute la perfection désirable, le Gouvernement a décidé qu'il serait mis au concours.

Les dessins parmi lesquels on choisira celui qui devra être reproduit par la gravure, et dont la dimension ne devra pas excéder le module d'une médaille de 60 millimètres, devront être exposés à l'école des beaux-arts jusqu'au 20 avril.

Ces dessins seront exposés en même temps que les esquisses peintes et sculptées de la figure symbolique de la République française et que les médailles.

Le jury institué pour désigner les esquisses peintes et sculptées et le projet de médaille qui mériteront le prix choisira celui de ces emblèmes qui devra être reproduit.

« Citoyen rédacteur,

« Le principe qui va consacrer, pour l'avenir, la force de la garde nationale en matière d'élection de ses chefs touche de trop près au salut de l'Etat et des intérêts de tous pour n'y pas apporter toute notre sollicitude.

« Or, dans certaines légions, on se contente de questions futiles adressées aux candidats. La plupart, avec une habileté de phrases assez évasives, se hasardent alors à répondre: « Oui, nous soutiendrons l'ordre dans la rue. »

« L'ordre dans la rue. Mais Louis-Philippe et les ministres déchus n'avaient armé 70,000 soldats, le 25 février, que sous le prétexte de maintenir cet ordre dans la rue. — C'était de la légalité à coups de canon et contre nous tous qu'on entendait faire ainsi en se servant de ce mot d'ordre public qui n'est en rien une profession de foi chez ceux que nous mettons à notre tête aujourd'hui.

« La profession de foi doit être courte et surtout plus franche. Il faut donc que, demain, chaque officier la fasse hautement, tout entière, devant tous, polit que en tout point, et surtout écrite: un homme d'honneur ne recule pas devant une signature.

« Tout à vous.

« BLANRY-LAURENCES. »

L'empereur Nicolas, ayant appris par des rapports combien était grande la sympathie que la cause polonaise trouvait en Allemagne, vient d'ordonner d'enlever dans la Pologne russe tous les hommes de 18 à 33 ans, et de les faire conduire dans l'intérieur de la Russie.

DONS ET OFFRANDES A LA PATRIE.

Le produit sera versé dans les caisses de la République.

COMMISSION CENTRALE.

Palais de l'Elysée-National, rue du Faub.-St-Honoré, 59.

La commission centrale instituée par le décret du Gouvernement provisoire en date du 31 mars n'a point d'appel à faire au dévouement des citoyens; créée par l'élément unanime du peuple français, il lui suffit d'annoncer qu'elle existe et qu'elle fonctionne.

En conséquence,

A partir du mercredi 5 avril, de dix heures du matin

à six heures du soir, un bureau pour la réception des dons et offrandes patriotiques, et pour l'enregistrement du nom des donateurs, sera ouvert au siège de la commission centrale, au palais de l'Elysée-National.

De semblables bureaux sont déjà ouverts dans chacune des douze mairies de Paris; en outre, des succursales vont être établies, par les soins de la commission centrale, dans toutes les communes de France, dans les corps-de-garde nationale et de l'armée, et dans toutes les administrations publiques.

La commission centrale fera connaître successivement les mesures qu'elle croira devoir prendre en exécution du décret qui l'institue.

Comme le prescrit ce décret, tout en régularisant la réception des offrandes à la patrie, elle sera l'organe de la reconnaissance publique envers les citoyens qui donnent l'exemple du dévouement.

La France veut que les sacrifices de ses enfants soient connus et honorés.

Paris, le 4 avril 1848.

Les membres de la commission centrale,
Lamennais, président; Béranger, vice-président; E. Littré, Charles Thomas, Louis Viardot, Paul de Musset, Chevallon, Clément Thomas.

On a dit par erreur lundi que les ouvriers de l'entrepôt et de Bercy au nombre de 12,000 avaient apportés 600 francs à titre de don patriotique. C'est au contraire 600 ouvriers et 12,000 fr. qu'il faut dire.

— Les employés, ouvriers tailleurs de pierre et maçons de l'atelier de M. Thevenon, au Palais-de-Justice, ont fait remettre au Gouvernement provisoire, à titre de don pour les ouvriers sans ouvrage, une somme de 100 francs, montant de deux journées de leur travail.

Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Sur le rapport de la *Commission du Gouvernement pour les travailleurs*,

Considérant qu'il importe de donner une sanction au décret du 2 mars 1848, en ce qui concerne la fixation de la durée du travail effectif dans Paris,

Le Gouvernement provisoire décrète:

Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois, de 100 à 200 francs en cas de récidive, et s'il y avait double récidive d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

Fait en conseil de Gouvernement, le 4 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire décrète:

Le décret du 29 mars 1848 est rectifié comme il suit:

Vu le décret du 1^{er} mars courant, qui a prorogé de dix jours l'échéance des effets de commerce depuis le 22 février jusqu'au 25 mars présent mois;

Vu l'art. 165 du Code de commerce;

Considérant que le délai ordinaire de quinze jours accordé au porteur pour exercer son recours par voie de dénonciation est insuffisant dans les circonstances actuelles;

Que d'ailleurs il est utile d'accorder au porteur les moyens de faciliter aux endosseurs ou aux autres obligés qui pèsent sur eux;

Sur le rapport du ministre de la justice,

Décrète:

Provisoirement, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le délai de quinze jours accordé aux porteurs d'effets de commerce est prorogé de quinze, non compris les délais de distance.

Fait en conseil de Gouvernement, le 4 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire décrète:

Il sera fait une première commande de 130,000 écharpes et 45,000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du Gouvernement à Lyon, qui sera chargé de faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur général des finances.

Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris en conseil de Gouvernement, le 4 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 30 mars 1848, portant que les citoyens Bineau et Didion ont été nommés commissaires extraordinaires près les chemins de fer d'Orléans et du Centre;

Considérant qu'il est établi que les compagnies de ces deux chemins n'ont plus aujourd'hui un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports;

Considérant que, dans cet état de choses, il est du droit et du devoir du Gouvernement de prendre provisoirement l'administration et l'exploitation de ces deux chemins, toute réserve faite d'ailleurs des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

Décète:

Art. 1^{er}. Les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre sont placés sous séquestre.

Ils seront administrés et exploités sous la direction du ministre des travaux publics.

Art. 2. Le citoyen Sauvage, ingénieur des mines, est nommé administrateur des deux chemins: il y exerce-

ra ses p
inspecte
neau, ir
Art. 5
et indr
stant tou
pliqués
Fait e
1848.

A l'ap
soire ve
la prem
sentants
quand il
Quels
Tout c
frappé d
incapab
représer
il doit d

List
La list
chaque
noms et
rondisse
En col
core ins
disseme
arrondis
doit den
Mais t
crit pou
le, n'a
maires é
sures né
des élec
tion des
noms de
on ajout
cinquan
légalém
Commen

Si le
scriptio
a vingt
de nais
le citoy
délivre
on peut
tres. Po
réclame

Le G
citoyen
la liste.
mis à v
en se fa
té de l'é
tous, qu
concou

Jusqu
cues à c
paraître
chée à t
Le lei
ceux do
de leur
clamer l
tives, au
le droit

Les c
des em
tion de:
le Gouv
chaque
fermera
se rend
vriers
tion.

Une l
de son
quelle
droit. L
la scio
scrutin.
dant le
feront
ront dé

Avan
leur vo
électeu
paratoi
eux poi
sur les
tants q
soient l

Au j
que fer
D'abc
d'entre
noms q
blée ne
noms i
qu'il co
signe e
L'éle

ra ses pouvoirs sous l'inspection des citoyens Didier, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, et Bineau, ingénieur en chef des mines.

Art. 5. A dater de ce jour, tous les produits directs et indirects des deux chemins seront perçus nonobstant toutes oppositions ou saisies arrêts, et seront appliqués à tous les besoins de l'entreprise.

Fait en conseil de Gouvernement, à Paris, le 4 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Avis aux citoyens électeurs de Paris.

A l'approche des élections, le Gouvernement provisoire veut que tous les citoyens qui sont appelés pour la première fois à voter pour la nomination des représentants du peuple sachent bien ce qu'ils doivent faire quand ils vont exercer ce droit si important.

Quels sont les citoyens qui ont le droit de voter? Tout citoyen âgé de vingt et un ans, et qui n'a été frappé d'aucune condamnation judiciaire qui le déclare incapable, a le droit de participer à la nomination des représentants du peuple; mais pour être admis à voter, il doit d'abord être inscrit sur la liste des électeurs.

Liste des électeurs; comment s'y fait-on porter? La liste des électeurs est faite à chaque mairie dans chaque arrondissement; elle contient le nom, les prénoms et l'âge de tous les citoyens qui habitent cet arrondissement depuis six mois.

En conséquence, tout citoyen âgé de 21 ans, non encore inscrit, doit se présenter à la mairie de l'arrondissement qu'il habite depuis six mois, ou du dernier arrondissement qu'il avait habité pendant six mois, et doit demander qu'on le porte sur la liste des électeurs.

Mais tout citoyen âgé de vingt et un ans, déjà inscrit pour voter dans les élections de la garde nationale, n'a pas besoin de se présenter de nouveau; les maires de chaque arrondissement prendront les mesures nécessaires pour que les listes dressées en vue des élections de la garde nationale servent pour l'élection des représentants du peuple. On supprimera les noms des citoyens qui n'auraient pas vingt et un ans, on ajoutera les noms de ceux qui auront dépassé leur cinquante-cinquième année, et les listes seront ainsi légalement faites.

Comment le citoyen peut-il prouver qu'il a vingt et un ans?

Si le maire, ou la personne chargée de recevoir l'inscription d'un citoyen, lui demande de prouver qu'il a vingt et un ans, le citoyen devra produire son acte de naissance. La production de cet acte est facile pour le citoyen né à Paris: à chaque mairie, au greffe, on délivre sans frais les extraits de l'acte de naissance; on peut d'ailleurs consulter immédiatement les registres. Pour ceux qui ne sont pas nés à Paris, ils devront réclamer chez eux leur acte de naissance.

Recommandation aux citoyens.

Le Gouvernement provisoire recommande à tous les citoyens cette formalité nécessaire de l'inscription sur la liste. Le citoyen non inscrit ne pouvant pas être admis à voter, il perdrait son droit s'il ne l'assure pas en se faisant porter sur la liste, et la vérité, la sincérité de l'élection sera d'autant plus certaine aux yeux de tous, que l'universalité des citoyens aura donné son concours à la nomination des représentants du peuple.

Quand finit le droit de se faire inscrire.

Jusqu'au 15 avril à minuit, les inscriptions sont reçues à chaque mairie. Le 15 du mois d'avril, une liste paraîtra dans chaque arrondissement, elle sera affichée à un grand nombre d'exemplaires.

Le lendemain 16, et jusqu'au 20 avril à minuit, tous ceux dont les noms ne se trouveront pas sur la liste de leur arrondissement auront encore le droit de réclamer leur inscription. Le 21 et le 22, les listes définitives, additionnelles, seront publiées et affichées. Ainsi le droit de se faire inscrire finira le 20 avril à minuit.

Avertissement aux citoyens.

Les citoyens sont avertis que, dans chaque mairie, des employés dévoués sont constamment à la disposition des électeurs pour recevoir leurs noms; et comme le Gouvernement veut que les ouvriers soient inscrits, chaque mairie s'ouvrira le matin à six heures et ne se fermera qu'à dix heures du soir, de sorte qu'avant de se rendre au travail et en revenant du travail, les ouvriers peuvent se présenter pour obtenir leur inscription.

Des cartes d'électeurs.

Une fois inscrit, l'électeur devra retirer à la mairie de son arrondissement une carte d'admission, avec laquelle il entrera dans le collège pour y exercer son droit. La carte, qui porte le nom de l'électeur, indique la section où il doit aller voter, l'heure où s'ouvre le scrutin, l'heure où il se ferme, le nombre de jours pendant lesquels le vote sera reçu. Des affiches spéciales feront connaître les divers bureaux où les cartes seront délivrées.

Ce qui doit précéder le vote.

Avant qu'ils se rendent à l'assemblée pour déposer leur vote, on ne saurait trop recommander à tous les électeurs de se réunir en comités, en assemblées préparatoires, ou de choisir un certain nombre d'entre eux pour fixer les candidatures, pour bien s'éclairer sur les choix à faire, de manière à ce que les représentants qui seront nommés pour l'Assemblée nationale soient l'expression réelle de la volonté du peuple.

L'élection.

Au jour de l'élection, dimanche 25 avril, voici ce que fera l'électeur: D'abord, il écrira ou fera écrire d'avance, et avant d'entrer dans la salle, sur un bulletin, trente-quatre noms qui indiquent les choix qu'il a faits pour l'Assemblée nationale. Il peut aussi avoir ces trente-quatre noms imprimés ou lithographiés. L'important, c'est qu'il connaisse bien les citoyens que son bulletin désigne comme représentants du peuple.

L'électeur, muni de son bulletin, se rendra au lieu

que sa carte lui désignera pour lieu de réunion, où il doit aller voter.

A l'appel de son nom, l'électeur présentera son bulletin au président, qui le déposera dans l'urne en présence de l'électeur, qui alors se retirera. Si l'électeur n'assiste pas au premier appel, il pourra se présenter dans la journée jusqu'à l'heure indiquée sur la carte pour la clôture du scrutin. Il remettra son bulletin au président, comme il est dit ci-dessus, en faisant connaître son nom.

Comme le dimanche ne suffira pas à recevoir les votes de tous les électeurs, les citoyens auxquels il sera impossible de voter le premier jour seront admis à voter dans les jours suivants, selon ce qui sera dit sur la carte de l'électeur.

Ainsi s'accomplira le droit, ainsi s'accomplira le devoir de chaque citoyen.

Le Gouvernement provisoire espère que ces explications, rendues aussi claires que possible, faciliteront au peuple tout entier les moyens de remplir un devoir si important. Il recommande encore à tous les citoyens, avec les plus vives instances, en terminant cette instruction, de se réunir pour bien s'entendre sur le choix des candidats et de ne pas manquer d'aller déposer leur vote dans l'urne électorale.

Fait en séance du Gouvernement, le 4 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

MAIRIE DE PARIS.

Représentation gratuite.

La première représentation gratuite offerte au peuple par le Théâtre de la République aura lieu jeudi prochain 6 avril.

Les citoyens qui voudraient y assister sont invités à se faire inscrire à leurs mairies respectives, où des billets viennent d'être adressés.

Après la clôture de la liste d'inscription sur laquelle on admettra seulement un nombre de citoyens égal à celui des billets départi à chaque arrondissement, le maire, en présence des citoyens inscrits, fera tirer au sort la distribution des différentes places.

Par mesure d'ordre, il est interdit aux employés des mairies de se faire porter sur la liste.

Paris, le 4 avril 1848.

Pour le membre du Gouvernement provisoire,

Le maire adjoint, BUCHEZ.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL.

La garde nationale est prévenue qu'à dater de demain tous les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, officiers, sous-officiers et caporaux qui seront élus prendront immédiatement les fonctions et commandements auxquels ils auront été nommés.

Le général commandant la garde nationale,

H. COURTAIS.

Quelques citoyens, travailleurs dans les ateliers nationaux, craignent d'y perdre leurs emplois s'ils s'absentent pour aller voter aux élections de la garde nationale.

Cette crainte est mal fondée. Les ouvriers doivent s'entendre immédiatement avec leurs chefs d'ateliers, et toutes les mesures seront prises pour leur faciliter l'accomplissement de leur droit électoral, sans nuire en rien à la position qu'ils occupent.

Compte rendu des Clubs.

Le comité révolutionnaire, composé des délégués de tous les clubs, des corporations ouvrières, de la garde nationale et de l'armée, siégeant en permanence au Palais-National (ci-devant Palais-Royal), à Paris;

Considérant la nécessité d'agir de concert et d'urgence au vœu du salut public,

Invite les clubs de province à se mettre immédiatement en relation avec lui pour assurer le triomphe du principe démocratique formulé dans la devise inscrite sur nos drapeaux:

Liberté, Égalité, Fraternité.

Les membres du bureau:

Hubert, président; Louis Deplanque, vice-président; Gadon, décoré de juillet; Adrien Delaire, Lebon, Longepied, Sobrier, Cahaigne, Laugier.

P. S. Correspondre avec le Bureau en permanence au Palais-National.

Dans sa séance du 3 avril, le comité révolutionnaire a reçu l'adresse suivante.

Adresse des membres de la Société suisse du Grütli, club helvétique de Paris, aux citoyens français, membre du comité révolutionnaire, club des clubs.

Citoyens,

« La France est désormais le rendez-vous de toutes les Républiques. » L'un des membres de votre Gouvernement provisoire nous l'a dit.

« Les fils aînés de la liberté moderne, les Suisses, ont compris cette parole, et nous venons à votre rendez-vous.

« Depuis cinq siècles les pères des montagnés libres appellent de tous leurs vœux l'heure de l'émancipation universelle, car ils ont senti toujours que l'idée de République est inséparable de celle de l'humanité; mais l'action républicaine ne pouvait leur appartenir.

« Petit peuple, en foi au milieu de l'Europe absolutiste, il gardait dignement dans l'écrin de ses monts la liberté, joyau du monde. Il ne pouvait point, lui tout seul, faire briller sur la terre l'éclat de son trésor; les rois l'auraient brisé pour se le partager. Ils l'ont tenté même autrefois, citoyens. Nous les avons punis, et nous l'avons gardé.

« Mais nous ne pouvions pas alors donner aux peu-

ples, nos frères, malgré eux-mêmes, leur part de ce trésor. Après l'avoir mis par nos armes à l'abri de la convoitise des rois, nous l'avons posé resplendissant au sommet de nos Alpes, sous le regard de Dieu et devant l'œil des peuples. Longtemps les peuples furent éblouis de sa splendeur trop grande; mais nous avions confiance, nous. Nous attendions que le peuple choisi, la nation forte, vint chercher notre fortune suprême pour la partager entre toutes; et la France est venue, citoyens! A vous notre dépôt sacré. C'est à vous qu'appartient l'action; à vous la propagande.

« Les rois, pauvres majestés, tremblaient que celle de notre République les éclipsât bientôt. N'ayant pu vaincre par la force, ils cherchèrent à diviser, et pour que nos divisions s'alimentassent de notre propre sang, ils déclarèrent notre neutralité. La ruse devait-elle donc triompher contre nous et perdre ainsi l'humanité?... Est-ce que l'humanité se perd, citoyens? La neutralité de la Suisse?... Mais la Suisse n'était pas neutre par l'idée; l'idée, c'était son existence même, et c'est l'idée seulement qui sauve le monde!

« Oui, citoyens, nous sommes fiers de le dire: la Suisse fut la chapelle sainte de la liberté si la France en est le saint temple. Tant que le temple fut fermé, nous avons fidèlement gardé la divinité au tabernacle; depuis cinq siècles elle est parmi nous et ne s'y est pas ennuyée, car elle n'a jamais quitté nos torrents et nos monts, la liberté aime les grandes Alpes, d'où elle plane sur le monde!

« Nous avons toujours été, nous, Suisses, les ministres de son autel; vous êtes, vous, Français, les docteurs de sa loi; et nous sommes ensemble les travailleurs de son culte, les soldats de sa phalange, les précurseurs de la république universelle.

« Les temps sont venus où la raison peut nous guider, où la vertu doit régner seule. En voyant l'homme incessamment marcher au progrès, qui donc serait assez aveugle pour ne point voir le but où le conduit sa marche?

« Avançant toujours plus sur la route, ne comptons-nous pas à mesure les étapes plus nombreuses? Qui donc serait assez insensé pour nier le terme quand la route sera faite?... Citoyens frères, Dieu a marqué le but; l'humanité y tend et doit l'atteindre enfin! Pour cela, la France s'est faite la boussole des peuples, le phare du monde, et le regard de Dieu même est le foyer de ce phare! Gardiens vigilants, et plus nombreux cette fois, vous ne laisserez plus la lumière s'obscurcir; vous conduirez l'humanité à la réalisation de ses vœux destinées, et nous arriverons au port où nous pouissions l'idée-mère.

« Nous voulons vous aider, frères; car si la liberté encore devait fuir votre beau ciel de France, nous reprendrions le dépôt sacré de ses principes divins: elle retrouverait chez nous son abri séculaire; mais elle serait perdue pour le monde pendant longtemps peut-être. Cela ne se peut pas; non pas. Le concert européen va être une vérité bientôt, et l'on n'appellera plus de ce nom le crime affreux de l'entente hypocrite et monstrueuse des rois contre les hommes. Déjà les rois tombent partout, le vieux monde n'existe plus; déjà notre antique devise helvétique: Un pour tous, tous pour un! est proclamée la formule de la solidarité universelle.

« Nous voyons, dans la jubilation de notre âme, que le peuple enfin se fait grand et est fort pour lui-même; qu'il incarne et symbolise en lui l'idée suprême de la divinité.

« Les temps sont bien venus! oui, oui! La terre est libre; l'homme est grand. Peuples, nos frères, nous vous tendons la main! Soyons amis! Gloria in excelsis Deo!

« L'Europe sera demain sans rois; car nous avons dit tous: la République prévaudra contre eux! Meure notre monde plutôt que le principe de Dieu.

« Les membres de la Société suisse du Grütli,

Jean Renaud, Muller, Trul, Pernoux, Cadloni, Fassnach, Olthafen, Ammann, Jung, Dubochet, Chedel, Magnat, Imbert-Droz, Favre, Mathey, Reumond, Morard. »

Dans la séance du 4 avril, le comité révolutionnaire a reçu la communication suivante, dont l'importance sera reconnue par tous les républicains.

CLUB CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE MOBILE.

Ecole militaire.

Citoyens du club central de la République, Nous venons vous demander votre concours, votre assistance, dans l'œuvre que nous avons entreprise d'organiser sur des bases solides des clubs dans toutes les casernes de la garde nationale mobile. Déjà à l'école militaire un club est ouvert et organisé; toutes les mesures sont prises et toutes les démarches sont faites pour qu'il en soit ainsi dans chaque caserne. Notre profession de foi est écrite en lettres de sang sur les barricades; un semblable point de départ vous indique suffisamment le but que nous voulons atteindre, à savoir: le triomphe des institutions républicaines dans leur plus large explication. Vive la République!

Paris, 3 avril.

CLUB DES HALLES.

L'assemblée nomme séance tenante, à la majorité, son bureau ainsi qu'il suit:

Président honoraire, le citoyen Blancart; président, le citoyen Poirson jeune; vice-présidents, les citoyens Paton, Charpentier, Delarue; secrétaires, les citoyens Vasse, Pujol, Lesage, Bressevin, Soudry; délégués, les citoyens Vaccand, Perret, Bernard; rapporteur, le citoyen Baudou; trésorier, le citoyen Teissier.

Le club des Halles, après avoir constitué son bureau définitif, a adopté à la majorité absolue la déclaration des Droits de l'homme comme devant servir de base à ses principes, avec cette seule modification à l'art. 58: au lieu de (souverain de la terre, qui est le genre humain), adopté (souverain de la terre, qui est Dieu).

CLUB DE LA CHAPELLE-SAINT-DENIS.

Conflit.

Judi dernier, la mairie avait annoncé qu'elle ferait une manifestation près du Gouvernement provisoire pour l'assurer de son dévouement, et elle invitait tous les citoyens à s'y rendre avec elle. — Les président et vice-présidents du club, consultés sur la proposition de se joindre à cette démarche, émirent l'opinion que les membres dudit club ayant porté leur adhésion à l'hôtel de ville le dimanche précédent, il était inutile de recommencer ce qui avait été fait, mais cependant que chaque citoyen était libre de s'y rendre comme simple habitant.

Vers deux heures de l'après-midi, la petite colonne, composée d'environ cinquante hommes, se rendant à la manifestation arrivait à la barrière, qui tout à coup fut fermée par quelques citoyens. A tort ou à raison, ils comprirent que cette manifestation était la contrepartie de celle qui avait été faite dimanche dernier et n'avait d'autre but que d'édifier le Gouvernement provisoire sur le club composé d'hommes qui ont l'audace de penser qu'on doit accepter la Révolution dans toutes ses sublimes conséquences, et que les aristocraties doivent aujourd'hui se fondre en peuple et exercer ensemble le droit commun, la République.

Une collision paraissait imminente. Grâce à la prudence des citoyens composant le cortège, qui se dispersa aussitôt, grâce à l'intervention d'hommes sages, aucune lutte n'eut lieu. D'après l'affiche de la mairie, il était évident que le club jetait des provocations désorganisatrices dans la commune; il devenait donc nécessaire d'entraver son action, de paralyser son influence. Mais, hélas! le Gouvernement provisoire n'a pu en être instruit, et le club, qui admet à ses séances tous les citoyens de La Chapelle qui demandent des cartes, a continué ses provocations, et non content d'avoir fait fermer la barrière, d'avoir provoqué des menaces faites au citoyen maire, a juré d'incendier La Chapelle si cette commune ne marchait pas dans son sens. Infâme club, va!

Nous ne sommes pas au bout... Après la démission que le citoyen maire remit ce jour-là au conseil municipal, le club ne s'avise-t-il pas de penser qu'à son *à part* il pouvait porter au Gouvernement son désir de voir le conseil municipal dissous et remplacé par des hommes dignes par leur énergie et leurs opinions de la situation actuelle! En vérité, démenche ne fut jamais si grande... Cependant on proposa une cote mal taillée, et on acquiesça à la nomination de deux délégués qui se joindraient à une députation devant se rendre chez le citoyen Recurt pour lui présenter des candidatures aux fonctions de maire. — Refus du président et du vice-président. — Le soir on acquiesça à la nomination de neuf délégués qui se réuniraient à un conseil composé de vingt-sept membres, la municipalité se réservant le choix des dix-huit autres, attendu que cette municipalité représentait les deux tiers de la population de la commune; tandis que le club, composé chaque soir de trois mille deux cents citoyens, ne représentait que le tiers. — Refus du président et des deux vice-présidents.

Cette obstination était épouvantable; mais elle était appuyée sur l'avis du citoyen commissaire du Gouvernement pour l'arrondissement de Saint-Denis, qui avait donné au club plein pouvoir pour présenter cette liste de vingt-sept candidats. A cet effet, les membres du bureau du club, prévoyant qu'un local plus grand était nécessaire, transportèrent, pour un soir seulement, leur séance à l'entrepôt du chemin de fer du Nord, où six mille personnes peuvent se réunir. Des affiches furent placardées, des annonces furent faites au son du tambour pour inviter tous les citoyens à se réunir fraternellement au club, afin que les vingt-sept candidats soient l'expression de la volonté de tous les citoyens.

La séance était commencée, la proposition lue et acceptée; on allait procéder à la nomination des candidats aux fonctions d'adjoints, lorsqu'un tumulte épouvantable éclata au fond de la salle: des cris de à bas le bureau furent prononcés; des protestations énergiques furent faites contre les perturbateurs... Là encore, une lutte était imminente; un membre du bureau reçut quelques bourrades. Une détermination énergique fut prise par les président et vice-présidents; la séance fut transportée au lieu ordinaire des délibérations, et le club fut déclaré en permanence. De cette résolution sortit la nomination des candidats, et les membres du club s'en retournèrent à 2 heures et demie du matin, harassés mais heureux d'avoir prouvé par leur calme et leur énergie que les provocations désorganisatrices n'émanent que de ceux qui n'acceptent pas encore la fusion tant désirée des citoyens.

Honte à ces fils de l'égoïsme, à ces obscurs blasphémateurs de notre sainte cause! Honte à ceux qui tirent encore une ligne de démarcation entre les citoyens... Ou plutôt, non, pitié et pardon, pitié pour eux, car ils refusent la lumière; pardon: car ils ne savent ce qu'ils font... O Liberté, éclaire leur intelligence; Egalité, développe leur jugement; Fraternité, épure leur cœur, et que notre bannière devienne celle sur laquelle nous inscrirons cette magnifique trilogie symbole de la divinité:

Liberté, Egalité, Fraternité!

Clubs des départements.

On lit dans le *Progrès social*: Les membres du club de Saint-Just nous prient de publier le manifeste suivant.

CLUB DE SAINT-JUST (banlieue de Marseille).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Citoyens,

« Les événements qui viennent de s'accomplir en France sont de ceux que la Providence jette sur les peuples sans que l'intelligence humaine puisse les prévoir ni les arrêter. La République règne, ses principes vivifiants ont pénétré toutes les conditions sociales; la France est debout, et comme elle, les peuples qui nous entourent se sont éveillés à la voix forte et puissante sortie de notre Sinaï populaire.

« Ce spectacle est trop grand, trop universel pour ne pas avoir réuni à la même conviction toutes les opinions divergentes: aussi, de tous les points du pays,

la pensée républicaine éclate; chaque citoyen, quelle que soit sa position sociale, veut concourir à l'édification de l'œuvre régénératrice, des associations se forment. Voilà les clubs.

« Les habitants du village de Saint-Just et du territoire environnant, vivement impressionnés par les idées nouvelles, quelque modeste que doive être leur influence, ont pensé qu'il était de leur devoir de former une réunion républicaine, centre de discussions politiques et d'intérêts sociaux; ils ont pensé qu'en proclamant le symbole de la patrie: « Liberté, égalité, fraternité! » dans le sein d'une société composée de citoyens voués à des positions et à des travaux différents, ils justifiaient par la pratique la devise du drapeau et donnaient un nouvel exemple de l'homogénéité qui doit réunir tous les vrais patriotes pour l'organisation républicaine.

« Citoyens de toutes les conditions, n'oublions pas que chacun de nous est ouvrier dans l'œuvre immense que la patrie élève: celui qui travaille avec ses bras est utile comme celui qui crée par la pensée; dans cet ensemble de forces physiques et intellectuelles, il y a solidarité; c'est en coordonnant ces éléments avec sagesse que la France échappera à la tourmente du moment, redeviendra belle, prospère, et que chaque citoyen pourra se dire: « Moi aussi j'ai apporté mon grain de froment à ce champ de la patrie où nous recueillons de si riches moissons. »

« Ainsi donc, citoyens, à l'œuvre! travaillons, travaillons tous avec calme, assiduité et sans récrimination, au bien général. Souignons que le moment solennel, décisif approche: les élections vont s'ouvrir. Cette époque, toujours grave, est plus grave encore dans les circonstances actuelles: l'urne électorale renferme les destinées de la France; appelons à la candidature tous les hommes d'intelligence et de probité; qu'ils se présentent, et parmi les plus capables, choisissons ceux dont le dévouement à la République est le plus assuré.

« Maintenant une dernière pensée nous agite; nous la livrons à la sainte méditation des vrais patriotes: la fièvre des exigences pèse sur notre belle patrie, elle trouble l'ordre public, elle arrête la marche naturelle du commerce et de l'industrie, sources inépuisables de vie et de prospérité populaire. Cet état de choses doit cesser ou du moins se modifier; les intérêts privés doivent céder une partie de leurs prétentions aux nécessités du moment, le bonheur du peuple et la dignité du pays l'exigent. D'ailleurs le gouvernement veille pour organiser le bien-être de tous; ne paralysons pas ses mesures et ses bonnes intentions par des manifestations intempestives; soyons unis, modérés, prudents, laborieux, dévoués à la cause commune, et la patrie sortant radieuse par le concours que nous lui aurons donné, nous crierons tous alors avec plus de fierté: *Vivent la liberté! l'égalité! la fraternité!*

« Vive la République!

« Salut et fraternité.

« Saint-Just, le 50 mars 1848.

« Les membres du bureau,

« CH. BOUGE, président; MARTIN LANDRY, vice-président; M. MICHEL, trésorier; PONS, secrétaire. »

— Dans sa séance du 4 mars, le Club de la Commune de Paris a décidé à l'unanimité la candidature de Clément Thomas pour le grade de colonel de la 2^e légion de la garde nationale. Il a rejeté la candidature des citoyens Delage et Fourveyron.

— La candidature du citoyen Cisset a été aussi adoptée à l'unanimité.

— Le citoyen Hubert nous prie d'annoncer que d'après les renseignements qui lui sont parvenus sur le patriotisme du citoyen Cisset, il se désiste de la candidature au grade de lieutenant-colonel, qui lui avait été offert par ses camarades de la 2^e légion.

— Dans la 9^e légion, on a admis comme candidats Gautier, au grade de colonel; Bousolot et Montador pour le grade de lieutenant-colonel.

AVIS.

La deuxième réunion du club Démocratique électoral des citoyens de la Creuse habitant la ville de Paris aura lieu aujourd'hui mercredi, 5 du courant, à 8 heures du soir, au Palais-National, salle des Batailles.

Les anciens élèves du lycée de Reims sont prévenus que le banquet qui les réunit chaque année à Paris aura lieu cette fois, le 16 courant, chez Champeaux, restaurateur, place de la Bourse, chargé de recevoir les souscriptions à raison de 12 francs par tête.

Des mesures seront prises pour donner à cette réunion un cachet plus sympathique et plus solennel que de coutume.

La troisième réunion de l'assemblée générale des Suisses aura lieu dimanche prochain, 9 avril, à une heure précise, dans la salle des Batailles au Palais-National. La société du Grütli y invite tous ses compatriotes habitant Paris. Questions importantes à l'ordre du jour.

Esprit des départements.

Blois. — Le duc de Dino, candidat ministériel aux dernières élections, et protégé de M. Guizot, se présente bravement au choix des électeurs comme candidat républicain (nous vous le disons sans rire). Il vient de lancer une profession de foi que, sans doute pour inspirer plus de confiance en ses promesses électorales, il a signée du nom de Dino-Talleyrand. Nous croyons que les électeurs donneront à la franchise, à l'éloquence et au républicanisme de fraîche date du noble duc la seule récompense qu'ils méritent, celle de le laisser à ses récentes méditations socialistes. Nous avons pu juger, mercredi soir, à la salle de spectacle, du degré de confiance qu'inspire ce candidat.

— On lit dans l'*Echo de Vésone*:

« Périgueux, le 2 avril 1848.

« Envoi de délégués dans les quarante-sept cantons du département.

« L'œuvre est accomplie; on ne peut plus la nier. Les commissaires extraordinaires du département envoient dans chaque canton de la Dordogne un délégué.

« La seule appréhension de cette mesure anti-libérale, anti-républicaine, avait soulevé l'indignation des cœurs honnêtes et provoqué les protestations les plus énergiques dans l'assemblée préparatoire du 28 mars.

« Informés de cet état de l'opinion, les commissaires ont cru devoir faire circuler un démenti. Mais au même moment ils publiaient un arrêté portant que des délégués allaient être nommés et allaient se transporter dans les cantons et les communes du département avec mission:

« 1^o D'y vérifier les listes électorales;

« 2^o D'y passer la revue des gardes nationales;

« 3^o D'y procéder à l'installation des maires et adjoints.

« Si la mission des délégués doit se borner là, elle est inutile. Elle est de plus un affront à l'égard des maires, des conseillers municipaux, des commandants de gardes nationales, des juges de paix, dont elle met la bonne foi en suspicion.

« Si elle va plus loin, nous laissons à chacun le soin d'apprécier un pareil subterfuge destiné à dissimuler des manœuvres condamnables.

« Or, il nous paraît évident que la mission n'est qu'un prétexte et que l'agitation et la direction des élections sont le véritable but.

« L'honorable président de l'assemblée, M. Dezeimeris, n'a pu s'empêcher de qualifier lui-même cette prétention, à laquelle il ne voulait pas croire, de monstruosité...

« S'il reste quelques doutes sur la mission de ces délégués, qu'on lise les paroles suivantes prononcées par M. Charles Montagut lors de la visite du club des travailleurs. Et, cette fois, nous ne les tirons pas du compte-rendu de l'*Echo de Vésone*, mais du *Conservateur de l'ordre*, auquel l'orateur les avait communiquées, ainsi que nous l'a appris son frère dans sa lettre du 50 mars.

« Voici ses paroles textuelles:

« Nous aussi, nous serons forts, parce que nous nous appuyerons sur vous, sur vous travailleurs intelligents, qui vous répandez dans les campagnes, qui ferez à la République le sacrifice de quelques journées de travail pour aller instruire vos frères.

« Vous leur apprendrez leurs droits les devoirs qu'ils imposent, les conditions que doivent remplir les gens qui briguent l'honneur de représenter notre département.

« Vous leur ferez l'histoire de ces hommes; vous leur direz leur passé et ce qu'on peut espérer d'eux pour l'avenir. C'est là un grand, un magnifique devoir! Vous le remplirez. »

« Ceci veut dire, en d'autres termes: « Allez, braves travailleurs, perdez votre temps ou dépensez l'argent du trésor pour apprendre à vos frères de la campagne que MM. tels et tels, sans oublier tous les commissaires qui administrent le département, sont les plus grands citoyens de la Dordogne, et qu'il est du devoir de chacun de les nommer représentants du peuple. »

CANDIDATURES.

On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*:

Lettre au rédacteur du Journal des Pyrénées-Orientales, Perpignan, le 50 mars 1848.

Plusieurs membres du club, voyant qu'un nombre infini de candidats veulent se faire nommer représentants du département, sont d'avis d'élire:

MM. François Arago; Victor Arago; Jacques Arago;

Etienne Arago; Emmanuel Arago,

comme étant ceux qui conviendraient le plus à notre République et au bien du pays. Ils vous prient d'insérer les noms de ces cinq candidats dans votre journal afin de leur donner la plus grande publicité.

Salut et fraternité,

Les membres du club.

Faits divers.

Des ouvriers de Montrouge ont arrêté eux-mêmes un ouvrier qui poussait au désordre.

Que tout bon citoyen fasse ainsi la police pour tous; que les mauvais actes soient hautement signalés. Ce qu'on appelle naguère une dénonciation se transformera en devoir moral accompli au profit de la société. Sous cette vigilance des hommes de bien, les mauvais renonceraient plus souvent à leurs penchants criminels, et tout le monde y gagnera.

Ce moyen est le meilleur, le seul peut-être à employer pour voir disparaître graduellement l'abjection qui a souillé tous les régimes passés. Les actions coupables sont domageables à tous; il y a donc à la fois bon sens et moralité à les signaler hautement. Ce qui vient d'arriver en offre la preuve.

Le préfet de police a fait saisir dans une maison de jeu de la rue de l'Arcade, n. 53, meubles et argent (1,722 fr.), ainsi que les dés, roulettes, rateaux, etc.

Si toute personne honnête indique ce qu'elle sait sur les mauvais lieux, les tripots aristocratiques seront supprimés comme les jeux de hasard des rues, et avec eux disparaîtront bien des malheurs et bien des crimes.

— Les citoyens du Gers résidant à Paris viennent d'adresser un manifeste à leurs concitoyens. Nous ne pouvons que donner des éloges à cette mesure, et nous espérons que tous les citoyens de tous les départements qui habitent Paris se hâteront d'en faire autant. Il importe que le sens de la Révolution qui s'accomplit ne soit ignoré de personne et que les provinces soient désormais à l'unisson de Paris.

— Nous lisons dans la *Sentinelle de Toulon*:

« On parle du prochain départ de la flotte. On dit même que tous les vaisseaux qui la composent auront quitté le port avant la fin de la semaine. »

— Le ministre de la marine a reçu du chef maritime, à Marseille, sous la date du 1^{er} avril, une dépêche télégraphique conçue dans les termes suivants:

« Le capitaine du paquebot *Alexandre* m'écrit de Naples, le 27, qu'il devait en partir le 28 pour ramener en Egypte Méhémet-Ali, dont la santé s'est améliorée. Ibrahim-Pacha devait suivre la même destination sur la frégate anglaise à vapeur *Odin*, qui avait été mise à sa disposition par l'amiral Parker. »

L'un des gérants, rédacteur en chef: CAHAIGNE.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.